

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS

Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2009-155 du 25 septembre 2009 portant nomination au groupe de travail « Prescription des antibiotiques en odontologie et stomatologie » de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé**

NOR : SASM0930941S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et D. 5321-7 et suivants ;

Vu la décision DG n° 2002-182 du 24 décembre 2002 modifiée portant création d'un comité de validation des recommandations de bonne pratique sur les produits de santé à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2009-154 du 30 juin 2009 portant création d'un groupe de travail « Prescription des antibiotiques en odontologie et stomatologie » à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les personnalités suivantes sont nommées membres du groupe de travail « Prescription des antibiotiques en odontologie et stomatologie » :

M. BENSANEL (Jean-Jacques) ;  
M. DESCROIX (Vianney) ;  
M. DUBREUIL (Luc) ;  
M. DUFFAU (Frédéric) ;  
Mme FOREST (Nadine) ;  
M. GANGLOFF (Pierre) ;  
M. GARRÉ (Michel) ;  
M. GOUDOT (Patrick) ;  
M. LESCLIOUS (Philippe) ;  
M. NAWROCKI (Laurent) ;  
M. SENNEVILLE (Eric) ;  
M. TENENBAUM (Henri) .

#### Article 2

M. LESCLIOUS (Philippe) est nommé président du groupe de travail « Prescription des antibiotiques en odontologie et stomatologie ».

#### Article 3

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 25 septembre 2009.

*Le directeur général,*  
J. MARIMBERT